

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3172

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiatives (RDI) pour son programme d'actions 2012 en matière d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3172**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiatives (RDI) pour son programme d'actions 2012 en matière d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Représentant des réseaux France active et France initiative sur le département du Rhône, Rhône développement initiatives (RDI) est une association dont l'objectif principal est d'assurer la promotion des entreprises créant de l'emploi, notamment pour les personnes en situation d'exclusion. Elle développe une activité de soutien à la création d'entreprises et délivre financement et accompagnement aux porteurs de projets qui n'ont pas accès naturellement au crédit bancaire. Son action cible plus particulièrement les projets nécessitant une capitalisation comprise entre 15 000 et 200 000 €. Elle agit en attribuant des prêts d'honneur destinés à conforter les apports personnels des porteurs de projet et gère un dispositif de garantie sur prêts bancaires.

La vocation de RDI est de contribuer à la création ou la consolidation d'emplois auprès de 2 cibles : les très petites entreprises et les structures de l'économie sociale et solidaire.

La Communauté urbaine de Lyon apporte d'ores et déjà son soutien à cette association, dans le cadre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE), pour renforcer l'accompagnement des entrepreneurs des TPE (très petites entreprises) et l'implication de l'association dans le réseau d'agglomération (délibération n° 2012-2908 du 16 avril 2012).

Sur la cible de l'économie sociale et solidaire, l'accompagnement à la création fait l'objet d'une affectation de moyens dédiés et spécifiques au sein de l'association (pôle accompagnement et financement des structures de l'économie sociale et solidaire), pour garantir un accompagnement professionnalisé des projets de création dont les finalités entrepreneuriales doivent être cohérentes du point de vue des créateurs ou repreneurs, mais également de celui du projet social poursuivi et de la gouvernance collective recherchée, propres aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

a) - Objectifs

La Communauté urbaine de Lyon a initié une démarche pour développer l'économie sociale et solidaire sur le territoire de l'agglomération. En effet, dans un contexte socio économique bouleversé par la crise, les acteurs de ce secteur (associations, fondations, mutuelles de santé et d'assurances, banques coopératives, coopératives de production, coopératives d'artisans, coopératives d'acheteurs, coopératives d'activité et d'emploi) ont démontré leur contribution au maintien de l'emploi et de l'activité économique sur le territoire.

Ils représentent en effet plus de 10 % des établissements privés et assurent 9,8 % des emplois salariés en "équivalent temps plein" de l'agglomération lyonnaise, notamment dans le secteur associatif dédié à l'éducation, l'action sociale, la santé ou la culture.

L'action de la Communauté urbaine a porté, en 2012, sur la déclinaison d'un plan d'actions intégré aux différentes politiques publiques promues par la Communauté urbaine, qui s'articule autour de 4 axes :

Axe 1 : Favoriser le développement de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire, en synergie avec le plan d'actions de L_VE,

Axe 2 : Professionnaliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire et structurer les réseaux par le soutien aux pôles de compétences,

Axe 3 : Connaître et faire connaître l'économie sociale et solidaire,

Axe 4 : Soutenir des projets d'agglomération.

La présente délibération s'inscrit dans l'axe 1, en cohérence avec la politique d'agglomération sur la création d'entreprises, L_VE, afin de favoriser la création d'associations à vocation économique, impactant le territoire et créatrice d'emplois, ainsi que dans l'axe 2, afin d'améliorer la professionnalisation via le DLA (dispositif local d'accompagnement) des activités à utilité sociale (associations, structures d'insertion par l'activité économique) que propose cette association.

b) - Compte rendu des actions réalisées au titre de l'année 2011 et bilan

94 structures ont bénéficié d'un accompagnement à des fins de professionnalisation via le dispositif DLA destiné à consolider les activités des structures qui développent des activités d'utilité sociale et notamment des associations. Le DLA vise à développer un emploi durable et de qualité et s'adresse aux structures déjà créées et ayant des emplois.

RDI a consolidé, financièrement, 16 entreprises de l'économie sociale et solidaire en leur proposant des solutions adaptées : expertise économique et financière, validation des projets, présentation au comité d'engagement financier, prêt d'honneur, puis accompagnement post création.

Les structures aidées par RDI maintiennent plusieurs dizaines d'emplois dans les associations et structures d'utilité sociale.

c) - Programme d'actions pour 2012 et plan de financement prévisionnel

Par délibération n° 2011-2239 du 23 mai 2011, le Conseil de communauté a attribué une subvention d'un montant de 14 500 € au profit de RDI pour cette action au cours de l'année 2011.

Le pôle accompagnement et financement des structures de l'économie sociale et solidaire de l'association RDI souhaite pour 2012 :

- consolider et développer l'autonomie financière de 20 entreprises solidaires ou associations, en leur proposant des solutions adaptées : avance remboursable et garantie sur emprunt bancaire destinées à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement dans le cadre de la création et/ou de la consolidation et du développement des structures. Pour cela, RDI expertise la structure, qualifie ses besoins et l'appuie dans la mobilisation d'un tour de table financier,

- maintenir le taux de pérennité de création de structures d'utilité sociale à 80 % à un horizon de 3 ans,

- accompagner 70 structures via la mobilisation du DLA destiné à consolider les activités des structures qui développent des activités d'utilité sociale et notamment des associations. Le DLA vise à développer un emploi durable et de qualité et s'adresse aux structures déjà créées et ayant des emplois.

RDI réalise le diagnostic de la structure, définit le plan d'accompagnement, mobilise des cabinets extérieurs pour accompagner l'association et favorise la mise en réseau de l'association. Le DLA peut intervenir à la fois sur le projet collectif, sur l'optimisation de l'organisation, sur la mise en oeuvre d'une stratégie, et l'optimisation du modèle économique, l'accompagnement des seuils de croissance, etc.,

- favoriser la mutualisation entre acteurs. RDI travaille en étroite collaboration avec les réseaux associatifs, les acteurs de financements dont les réseaux bancaires et les collectivités dans la définition et la qualification des besoins mais aussi dans l'apport de solutions.

Cette activité est évaluée par des indicateurs spécifiques qui permettent de rendre compte de l'activité du pôle économie sociale et solidaire, de renforcer la transversalité et la complémentarité des dispositifs, et de favoriser la structuration du champ des acteurs intervenant dans le cadre de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire.

d) - Budget prévisionnel 2012 pour le suivi et le financement des porteurs de projet en économie sociale et solidaire (en €)

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	2 140	Etat	66 152
services extérieurs	24 925	Région Rhône-Alpes	22 200
autres services extérieurs	21 504	Département du Rhône	9 200
impôts et taxes	10 074	Communauté urbaine de Lyon	25 000
charges de personnel	171 346	Communes	5 000
dotations aux amortissements	3 350	Fonds social européen	38 000
		CDC/France active	67 787
Total	233 339	Total	233 339

La Communauté urbaine de Lyon est sollicitée pour soutenir cette action qui vise à renforcer la sortie de projets entrepreneuriaux en économie sociale et solidaire et améliorer la professionnalisation des dirigeants de ces entreprises, ainsi que le financement des structures d'utilité sociale.

Aussi, en complément du financement apporté en soutien à l'activité "classique" d'accompagnement des TPE pour l'entrepreneuriat individuel (90 000 €), il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 € pour le programme d'actions du pôle économie sociale et solidaire de RDI en 2012.

Ce soutien est apporté conjointement à celui de la Région Rhône-Alpes, dans le cadre du contrat sectoriel régional sur l'économie sociale et solidaire et donne lieu à valorisation dans la convention de fonctions d'agglomération et de centralité signée entre la Région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association Rhône développement initiatives (RDI) pour son programme d'actions 2012 en matière d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association RDI, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP02O1578.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.